Envoyé en préfecture le 01/04/2023

Reçu en préfecture le 01/04/2023

Publié le

ID: 095-219500584-20230331-2023_11-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de Bernes sur Oise Séance du 30 mars 2023

Date de la convocation 22/3/2023 Date d'affichage 22/3/2023 Le trente mars de l'an deux mille vingt-trois à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de membres Afférents au Conseil Etaient présents: 15 – Elodie ALBENDIN, Olivier ANTY, Nathalie BAHLIL, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Céline FOURQUAUX, Anne-Marie GALLIMARD, Ronald GEORGES, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Dorothée OULIÉ, Nicolas TAGUAY

municipal : 23

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents: 2 – Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

En exercice: 23

Absents donnant pouvoir: 6 – Véronique APPOLONUS à Stéphane LACOSTE, Lisa CODET à Anne-Marie GALLIMARD, Virginie COUTINHO à Michel MALINGRE, Carine FRAISSE à Oliver FOUR, John FRAISSE à Nicolas TAGUAY, Maryline GIRARD à Denis DUBOSQUELLE

Secrétaire de séance : Stéphane LACOSTE

Réf: CM 2023 - 11

OBJET : Budget communal 2022 : approbation du compte de gestion

Pour : 21 Contre : Abstentions : Le Maire rappelle à l'assemblée :

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget :
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la Commune

Il comporte:

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier ;
- le bilan comptable de la collectivité qui décrit l'actif et le passif de celleci

Les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2022 qui est soumis à votre approbation au cours de cette même séance.

Publication électronique ou notification du : 0 1 AVR. 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion 2022.

Vu le compte administratif 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 21 voix pour (Elodie ALBENDIN, Véronique APPOLONUS, Olivier ANTY, Nathalie BAHLIL, Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Céline FOURQUAUX, Carine FRAISSE, John FRAISSE, Anne-Marie GALLIMARD, Ronald GEORGES, Maryline GIRARD, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Dorothée OULIÉ, Nicolas TAGUAY),

DÉCIDE d'adopter le compte de gestion 2022

Envoyé en préfecture le 01/04/2023

Reçu en préfecture le 01/04/2023

Publié le

	Investissement		ID: 095-219500584-20230331-2023_11-DE	
Tableau Exercice 2022	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	1 002 939,21	284 494,26	2 904 486,94	2 398 810,34
Recettes	1 002 939,21	482 032,71	2 904 486,94	2 908 759,27
Résultat		+ 197 538,45		+ 509 948,93

Tableau de synthèse Résultats	Résultat de clôture exercice 2021	Part affectée à l'investisse ment exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture Exercice 2022
Investissement	2 358,50		197 538,45	199 896,95
Fonctionnement	502 311,94	350 000	509 948,93	662 260,87
TOTAL	504 670,44	350 000	707 487,38	862 157,82

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable public du Service de gestion comptable de l'Isle Adam visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserves de sa part.

Fait à Bernes sur Oise, le 31 mars 2023 Vu pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Olivier ANTY

Stéphane LACOSTE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.